



DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional à l'animatrice du CTPS de Besançon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. François BAVAY, le 1er mars 2023;

Vu la délégation de signature donnée par M. François BAVAY, directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, à M. Jean-Luc MESURE, le 13 mars 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MESURE, directeur de la succursale de Besançon, et de Mme Valérie CORRADI, adjointe au directeur de la succursale de Besançon, délégation est donnée à Mme Chantal FASSIER, animatrice au Centre de Traitement Partagé Surendettement de Besançon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Centre de Traitement Partagé Surendettement.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté